



RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

ACCUEIL DE LOISIRS

VACANCES SCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

L'accueil de loisirs est un service municipal géré par le Pôle Enfance et Action Éducative et déclaré à la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale).

Il accueille les enfants nortais de 3 ans (scolarisés) à 11 ans révolus, du lundi au vendredi, pendant toutes les vacances scolaires sauf celles de Noël.

Les enfants d'âge maternel sont accueillis au « Berlingot », locaux attenants à l'école du Marais et les enfants d'âge élémentaire dans les locaux « Les Petits Sablés », attenants à l'école de La Sablonnaie, situés rue des écoles.

1. FONCTIONNEMENT

Jours et horaires d'ouverture :

Réservations possibles	Pré-accueil	Temps d'animation (pas de départ possible)	Post-accueil
en journée uniquement	7h30 à 9h	9h à 17h (repas + goûter inclus)	17h à 18h30

Les arrivées et départs échelonnés sont possibles uniquement sur les temps de pré et post accueil.

Les activités des vacances s'organisent autour de thématiques. Elles sont variées et adaptées à chaque tranche d'âge : 3-5 ans, 6-11 ans. Les activités sont créatives, ludiques, culturelles ou sportives. Chaque semaine, une sortie, un spectacle, des grands jeux.... enrichissent les animations proposées par l'équipe d'encadrement.

Le matin, les enfants sont accueillis et orientés vers les salles qui leur sont dédiées. Ils ont accès à des jeux et activités libres. Quand tous les enfants sont arrivés, des animations sont proposées : créations artistiques, jeux collectifs...

Vers 12h, les enfants se dirigent vers les salles de restauration pour déjeuner.

Après le repas, les enfants qui dorment sont accompagnés à la sieste et un temps calme ou libre est organisé pour les enfants qui ne dorment pas. Ensuite, les enfants reprennent les activités. Un goûter est proposé vers 16h30. Le départ échelonné des enfants débute à 17h.

Les parents doivent s'assurer que l'arrivée et le départ de leur enfant soient enregistrés par l'animateur. Le soir, les enfants sont autorisés à quitter l'accueil de loisirs :

- uniquement avec les personnes mentionnées sur l'autorisation parentale
- seuls si les parents ont fourni une autorisation écrite ou coché leur accord sur l'autorisation parentale. Elle peut être complétée en cours d'année sur l'espace famille ou par courrier.

Un enfant malade ne peut pas être accueilli. Si un enfant présente des signes de maladie en cours de journée, les parents seront contactés pour venir le chercher dans les plus brefs délais. Toute journée commencée est facturée.

Seules les absences justifiées par un certificat médical au nom de l'enfant ou justificatif d'un événement familial exceptionnel, remis dans un délai de 5 jours, ne sont pas facturées.

En cas d'urgence, prévenir impérativement les services :

- **Berlingot : 02 40 77 82 78**

- **Petits Sablés : 02 40 72 14 78**

e-mail : alsh-aps@nort-sur-erdre.fr

Vivre ensemble : le respect envers le personnel, les camarades, la nourriture, le matériel et les locaux sont les règles fondamentales de la vie en collectivité. Un enfant qui ne respecterait pas ces principes pourrait être exclu du service après un avertissement à la famille.

Les temps d'ouverture et le programme sont susceptibles d'évoluer en fonction des obligations réglementaires ou de toute autre contrainte, indépendante de l'organisateur.

2. INSCRIPTIONS / RÉSERVATIONS

L'inscription préalable est obligatoire pour accéder au service de l'accueil de loisirs.

Des permanences sont assurées dans les locaux des Petits Sablés avant chaque période de vacances pour échanger avec l'équipe et effectuer des réservations.

Les réservations et/ou annulations sont également possibles :

- par internet sur l'espace famille

- en version papier : les calendriers sont à retirer au Pôle Enfance et Action Éducative ou à l'accueil de loisirs.

➤ Petites vacances : Toutes les réservations et annulations effectuées **au moins 3 semaines avant la période de vacances**, sont acceptées.

➤ Vacances d'été : Toutes les réservations et annulations effectuées **au moins 3 semaines avant la période des grandes vacances**, sont acceptées.

En dehors de ces délais, la réservation est mise en « attente » et confirmée dans la limite des places disponibles. La famille sera recontactée par la direction de l'accueil de loisirs pour rendre réponse. Les possibilités d'accueil sont soumises au délai de commandes de repas et au nombre d'animateurs.

Pour les temps de pré et post accueil, il n'est pas nécessaire d'effectuer de réservations.

3. TARIFS

Les tarifs sont appliqués au taux d'effort de 1,4218 % sur le quotient familial, selon la formule suivante :

Quotient familial x 1,4218 % - Ex : QF 1000 x 1,4218 % = 14,218 € à la journée

Ainsi chaque famille se voit appliquer un tarif proportionnel à ses revenus, dans la fourchette de 6,09 € (tarif plancher) à 17,46 € (tarif plafond).

Les tarifs appliqués aux familles tiennent compte de la participation de la CAF ou de la MSA.

	Journée vacances	Pré et Post accueil au ¼ d'heure
Taux	1,4218 %	0,0619 %
Plancher	6,09 €	0,10 €
Plafond	17,46 €	0,70 €

Pour les enfants **bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé**, l'accueil peut être adapté pour une durée d'accueil inférieure à la demi-journée ou journée. C'est le tarif du ¼ d'heure qui s'applique.

Pour les enfants domiciliés en dehors des communes de la CCEG, une majoration des tarifs est appliquée : + **10 €** par journée.

Le soir, aucun retard ne sera admis. Si la situation se présente, **une majoration de 15 €** sera appliquée par famille à chaque dépassement.

Une simulation personnalisée des tarifs est possible via votre espace famille et les menus sont disponibles sur le site internet de la commune : www.nort-sur-erdre.fr